|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) | | |  |
| REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère Des Eaux Et Forêts | |  | CONSERVATION JUSTICE GABON  Téléphone : (+241) 074 23 38 65  E-mail : luc@conservation-justice.org  Web : www.conservation-justice.org | |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 3](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 5](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel septembre 2020**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois de septembre 2020, les principales activités réalisées tournent autour de trois arrestations d’une douzaine de présumés trafiquants d’ivoire réalisées dans les provinces de l’Ogooué-Lolo et Haut-Ogooué, le suivi des différents déferrements, la séance de travail de validation du guide juridique ainsi que des diverses rencontres effectuées avec les autorités administratives et judiciaires des provinces de l’Estuaire, Ogooué-Lolo ainsi que le Haut-Ogooué.

**Le 10 septembre 2020**, à Lastourville (province l’Ogooué-Lolo), une équipe constituée des agents de la Direction Générale des Recherches avec ceux du Ministère des Eaux et Forêts appuyé par l’ONG Conservation Justice a interpellé le suspect Bernard MOKOKO avec six (6) pointes d’ivoire pesant 17,19 kgs cachées dans la valise qu’il transportait. Interrogé sur la provenance de ces pointes d’ivoire, il a avoué être propriétaire d’une paire avant de citer ses complices dont Jean BONGOMBE et Apollinaire ANGOUE, tous de nationalité gabonaise, comme étant les propriétaires de chacune des deux autres paires d’ivoire. Jean BONGOMBE, par ailleurs chef de regroupement du village Bakoussou, et Apollinaire ANGOUE ont respectivement été interpellés au village Bakoussou et à la gare ferroviaire de Lastoursville. Ils ont été présentés au Procureur de la République qui a décerné un mandat de dépôt à leur encontre. Actuellement les trois présumés trafiquant sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugés. Selon les nouvelles dispositions de la Loi, ils risquent une peine maximale de dix (10) ans de prison et une lourde amende.

**Le 11 septembre 2020**, à Koula-Moutou et Lastourville (province de l’Ogooué-Lolo), trois présumés trafiquants d’ivoire ( Jean Loîc NGOYABI, Aimé Pamphile IYENGUE et Bonezi Buenos BAKA MALAMBA) ont été appréhendés par une équipe mixte constituée des agents de la Police Judiciaires de l'Ogooué-Lolo et des agents de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de ladite province appuyée par des représentants de l’ONG Conservation Justice, avec quatre pointes d'ivoire d’une masse totale de 14,3 kgs et une peau de panthère. Jean Loîc NGOYABI et Aimé Pamphile IYENGUE ont été interpellés en premier, dans la ville de Koula-Moutou, au moment où le premier cité s'apprêtait à vendre les quatre pointes d'ivoire et la peau de panthère, pendant que le second assistait à ladite vente. A la lumière des déclarations faites par Jean Loîc NGOYABI, son complice Bonezi Buenos BAKA MALAMBA a été désigné comme copropriétaire des pointes d'ivoire. Ce dernier a été interpellé à son tour une heure plus tard à Lastoursville où il attendait sa part d'argent issue de la vente de l’ivoire. Ils ont été présentés au Procureur de la République puis ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

**Le 15 septembre 2020**, à Lambaréné (province du Moyen Ogooué), le Chef d’antenne de la Police Judicaire de Lambaréné a informé l’ONG Conservation Justice de l’interpellation par les agents de la Police Judiciaire et ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de sieur Mandji Guy Judicael, gendarme de profession avec 6 pointes d’ivoires brut. Il est actuellement en détention préventive à la prison centrale de Lambaréné. Le projet AALF devrait renforcer le suivi juridique et son transfert sur Libreville pour être présenté devant le Procureur de la formation

**Le 17 septembre 2020**, le nommé Inoussa BALIMA de nationalité Burkinabé a été arrêté avec une pointe d’ivoire de 17 kg, et le 18 septembre, Robert FOUDOU Gabonais, Yacouba ALIMA lui de nationalité Béninoise, Esaïe NDEMBA et Darell Jennifer MBA OBAME tous les deux gabonais ont eux aussi été arrêtés à Franceville (province du Haut-Ogooué), avec 2 pointes d’ivoire de 2,59 kg. Ils ont été arrêtés et présentés par les agents de la Direction Générale des recherches et ceux des eaux et forêts de Libreville assistés de juriste de Conservation Justice au Procureur de la République puis ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour vente de l’ivoire sans autorisation en attente du sort à eux réservé.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *10* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *3* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *43* |

Il y a plusieurs missions d’investigations au cours de ce mois. Trois des missions d’investigations ont permis d’arrêter douze trafiquants des pointes d’ivoire et peaux de panthère. Ils sont actuellement en détention à la prison centrale de Libreville en attendant d’être jugés.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *03* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *12* |

En ce mois de septembre 2020, trois opérations ont été menées, dont une dans la ville de Lastourville, l’autre à Koula-Moutou et la troisième à Franceville. Elles ont permis d’arrêter douze personnes en possession de treize pointes d’ivoire pour une masse totale de 51,08 kilogrammes et une peau de panthère.

Par ailleurs, une quatrième opération a été initiée par la mission conjointe des agents de la Police Judiciaire et ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Lambaréné à l’encontre d’ un gendarme en fonction trafiquant d’ivoire, arrêté avec 6 pointes d’ivoire.

# 4. Département juridique

Pour ce mois de septembre 2020, le département juridique a suivi trois nouvelles affaires enregistrées ce mois au tribunal spécial en charge de la criminalité faunique concernant douze (12) personnes qui, présentées au Procureur de la République ont été placées en détention préventive pour trafic d’ivoire. Le suivi a notamment consisté à réaliser les visites des interpelés pendant les gardes à vue et à organiser les déferrements.

Le département juridique a également renforcé le suivi du cas initié par les agents de la Police Judiciaire et ceux de l’Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Lambaréné sans pour autant avoir participé à cette mission.

Il y a également eu la participation d’un juriste à séance de validation du guide juridique et diverses rencontres avec les autorités de divers représentants des populations ainsi que les agents de l’Etat.

* 1. **Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 03 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 03 |
| Nombre de prévenus | 12 |

Il y a eu trois nouvelles affaires enregistrées de douze personnes qui seront jugées à la rentrée judiciaire.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

A cause de la pandémie, il n’y a toujours pas eu de visites de prison. Seules les visites des gardés à vue ont été effectuées à la police judiciaire ainsi qu’à la direction générale des recherches avant leurs placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation portant sur les activités du projet AALF au cours de ce mois de septembre 2020.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 47 |
| Télévision | 03 |
| Internet | 32 |
| Presse écrite | 07 |
| Radio | 05 |

Pour ce mois de septembre, le projet a produit 47 pièces publiées, dont 32 ont été publiées sur internet, 5 à la radio et 3 à la télévision et 7 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: [*https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/*](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/)

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 53 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 38 |
| Collaboration sur affaires | 15 |

Dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les juristes ont rencontré, entre autres, Monsieur le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées, le Directeur de lutte anti-braconnage, le Directeur provincial des Eaux et Forêts du Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo, les Procureurs de parquet et les magistrats du siège dans le cadre du suivi des nouvelles affaires enregistrées au cours de ce mois au tribunal spécial et au cours des opérations d’arrestation des trafiquants d’ivoire à Franceville, Lastourville et Koula-Moutou, et les officiers de police judiciaires rencontrés pendant les trois opérations réalisées ce mois.

Le Directeur de Conservation Justice et le Coordonnateur des activités ont rencontré et discuté avec le Commandant en Chef de la Direction Générale des Recherches (DGR), le Directeur des Investigations DGR et le Secrétaire général de la chancellerie.

Au total, au moins cinquante-trois (53) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# Conclusion

Pendant ce mois de septembre 2020, trois opérations ont été organisées, ayant permis de mettre la main sur douze personnes présumées impliquées dans le trafic d’ivoire. Ces personnes arrêtées en possession de treize pointes d’ivoire d’un peu plus de 50 kilogrammes ont été présentées devant le procureur de la République les 21, 23 et 25 septembre 2020 dernier et seront jugées à l’audience de la rentrée judicaire. Le suivi de ces affaires par le département juridique est en cours.

Le département juridique a également participé à l’atelier de validation du guide juridique qui prendra fin le 2 octobre 2020.